

De :

Monsieur Jean-Luc MULLER

7 rue d'Untergrombach

68160 Sainte-Marie-aux-Mines

À :

Madame le Maire

Noëllie HESTIN

Mairie de Sainte-Marie-aux-Mines

114, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

68160 Sainte-Marie-aux-Mines

Et :

Monsieur le Directeur Général

Thomas BELLICAM

SPL Événement en Val d'Argent

5, rue Kroeblér-Imlin

68160 Sainte-Marie-aux-Mines

Sainte-Marie-aux-Mines, le 01/04/2025

Objet : Accord pour la prorogation de la convention de mise à disposition

Madame le Maire,

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, je vous informe que je donne mon accord pour la prorogation de la convention de mise à disposition me concernant, signée en date du 28 mars 2022 entre la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines et la SPL Événement en Val d'Argent.

Cette prorogation est prévue pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 1er juillet 2025, dans les conditions fixées par la convention initiale.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jean-Luc MULLER

